

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4182

commission principale : finances et institutions

objet : **Subvention de fonctionnement à répartir entre divers organismes**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Service évaluation et performance des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget primitif 2007 de la Communauté urbaine, voté par délibération en date du 10 janvier 2007, prévoit des enveloppes de crédits destinés au financement de diverses associations auxquelles la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien compte tenu de l'intérêt qu'elle porte à leurs activités.

Cependant, quelques associations pouvant bénéficier de subventions de la Communauté urbaine ne sont pas clairement identifiées dans le budget. En effet, les crédits devant permettre le financement de la subvention affectée à chacun de ces organismes ont été englobés dans des lignes de crédits, ce qui ne permet pas de les distinguer.

Il s'agit d'associations pour lesquelles la Communauté a régulièrement apporté son soutien financier.

Les associations concernées sont les suivantes :

- le centre Jacques Cartier

Il a pour vocation d'intensifier les échanges et promouvoir les activités d'enseignement et de recherche avec le Canada et le Québec. Il participe au rayonnement de la Communauté urbaine,

- l'Association départementale de l'information sur le logement (Adil)

Elle a pour objet l'information du public en matière de logement et d'habitat,

- l'association Lyon, place financière et tertiaire

Elle vise à soutenir et à faire connaître le rôle de l'agglomération lyonnaise comme pôle de savoir-faire des activités financières et tertiaires,

- l'association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (Aradel)

Son but est de représenter, fédérer et valoriser le réseau rhônalpin des professionnels du développement économique local,

- l'Union française des associations sportives des employés communautaires (Ufasec)

Elle a pour objet de créer des liens de solidarité entre les associations sportives de Communautés urbaines. Elle organise, notamment, chaque année dans des Communautés adhérentes, un tournoi sportif multidisciplinaire,

- l'association des agents retraités de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine (Arlyco)

Elle organise des activités de loisirs pour les retraités adhérents.

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention (en €)
centre Jacques Cartier	20 000
Adil du Rhône	19 135
Lyon, place financière et tertiaire	3 964
Aradel	3 812
Ufasec	17 706
Arlyco	5 050

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise le versement des subventions comme indiqué ci-dessus pour un montant total de 69 667 € au titre de l'exercice 2007.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 0 657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,